

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 02 mars 2020

Date de convocation
24/02/2020

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le DEUX du mois de MARS, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : Mme LAPOIRIE, MM. FOURNIER, BOLTZ, CORRADI, DROUIN (à partir du point 6), GIRARD, HENRY, MATELIC, MULLER, NOBILE, TURCK et WAGNER.

Membres absents ayant donné procuration : M. FREYBURGER à Mme LAPOIRIE
M. TUSCH à M. TURCK.

Absents excusés : M. ABATE, DROUIN (jusqu'au point 5) et MUNIER

Absents non excusés : Mme LOMBARDI et MM. MAHLER, OCTAVE et SADOCCO.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 février 2020

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 février 2020.**

**Délibération n° 2020-03 - BUDGET PRIMITIF 2020 –
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 38.458,79 €
- 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté : 128.197,11 €

**Délibération n° 2020-04 - AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DU PROJET – AUTORISATION DE
PROGRAMME – MODIFICATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'une Maison du Projet, conformément au tableau récapitulatif présenté.

**Délibération n° 2020-05 - AMÉNAGEMENT D'UN POLE D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE
PROJETS (TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT) – AUTORISATION DE PROGRAMME -
MODIFICATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier l'autorisation de programme relative à l'aménagement d'un Pôle d'Accompagnement aux Porteurs de Projets (Tiers-lieu en faveur de l'entrepreneuriat), conformément au tableau récapitulatif présenté.

Délibération n° 2020-06 - TRAVAUX DE PAYSAGEMENT (RÉALISATION D'UNE « AGRAFE PAYSAGÈRE ») – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux de paysagement (réalisation d'une « Agrafe paysagère »), conformément au tableau récapitulatif présenté.

Délibération n° 2020-07 - AMÉNAGEMENT DE VOIRIES – AUTORISATION DE PROGRAMME.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux de voiries sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau récapitulatif annexé.

Délibération n° 2020-08 - BUDGET PRIMITIF 2020.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 - En section de fonctionnement : 444.653,99 €,
 - En section d'investissement : 7.139.694,97 €.
- Et ADOPTE ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.

Délibération n° 2020-09 - DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE ET RIVES DE MOSELLE

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les contributions financières de chacune des deux Communautés de Communes pour l'année 2020, comme suit :

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

- En section de fonctionnement : 79 150,84 €
- En section d'Investissement : 392 055,23 €

Communauté de Communes Rives de Moselle :

- En section de fonctionnement : 79 150,84 €
- En section d'Investissement : 0,00 €

Délibération n° 2020-10 - SITE DES PORTES DE L'ORNE AMONT – « ATELIERS LOCOTRACTEURS » ET « MAGASIN GÉNÉRAL » - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour la réalisation d'études techniques (structure, géotechnique, pollution) qui permettront d'établir une stratégie en termes d'accessibilité et de réemploi spatialisé progressifs et pertinents des bâtiments « Ateliers locotracteurs » et « Magasin général » sur le site des Portes de l'Orne et de définir une programmation d'intervention phasée dans une temporalité correspondant à des perspectives de développement réalistes,
- FIXE la répartition du règlement des dépenses liées à l'exécution de cette opération, dans la limite de 100 000 €, comme suit :
 - o EPFL à hauteur de 80%, soit 80 000,00 € TTC,
 - o Syndicat Mixte des Portes de l'Orne : 20 %, soit 20 000,00 € TTC.

**Délibération n° 2020-11 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – BATIMENT DIT « ENERGIE »
(POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS) – CONVENTION AVEC
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE – AVENANT N° 1**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le projet d'avenant proposé par l'Établissement Public Foncier de Lorraine afin de modifier le montant de l'enveloppe initialement mise en place pour la réalisation de travaux complémentaires sur le Bâtiment dit « Energie » (Pôle d'Accompagnement aux Porteurs de Projet), à savoir 1 700 000,00 € TTC,
- DONNE son accord à la répartition de cette enveloppe, à raison de :
 - o 80 %, soit 1 360 000,00 € TTC pour l'EPFL,
 - o 20 %, soit 340 000,00 € TTC pour le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine.

**Délibération n° 2020-12 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – BATIMENT DIT « LES
GRANDS BUREAUX » - ETUDE DIAGNOSTIQUE ET DE VOCATION – CONVENTION AVEC
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour la réalisation d'une étude diagnostique et de vocation concernant le bâtiment dit « Les Grands Bureaux » sur le site des Portes de l'Orne Amont,
- FIXE la répartition du règlement des dépenses liées à l'exécution de cette opération, dans la limite de 80 000 €, comme suit :
 - o EPFL à hauteur de 80%, soit 64 000,00 € TTC,
 - o Syndicat Mixte des Portes de l'Orne : 20 %, soit 16 000,00 € TTC.

**Délibération n° 2020-13 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – SITE DIT « ASSERPRO »
ÉTUDES TECHNIQUES ET MAITRISE D'ŒUVRE - CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER DE LORRAINE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour la réalisation d'études techniques et de maîtrise d'œuvre concernant le site dit « ASSERPRO » sur le site des Portes de l'Orne Amont,
- FIXE la répartition du règlement des dépenses liées à l'exécution de cette opération, dans la limite de 50 000 €, comme suit :
 - o EPFL à hauteur de 80%, soit 40 000,00 € TTC,
 - o Syndicat Mixte des Portes de l'Orne : 20 %, soit 10 000,00 € TTC.

**Délibération n° 2020-14 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – SITE DIT « ASSERPRO »
TRAVAUX DE REQUALIFICATION - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE
LORRAINE**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour la réalisation de travaux de requalification du site dit « ASSERPRO » sur le site des Portes de l'Orne Amont, étant entendu que l'ensemble des dépenses liées à l'exécution de cette opération sera financé par les crédits de l'EPFL, dans la limite de 350 000 € TTC.

**Délibération n° 2020-15 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – « PARC A SCORIES »
(REQUALIFICATION – ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET GEOTECHNIQUES) - CONVENTION AVEC
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour la réalisation d'études environnementales et géotechniques concernant la requalification du « Parc à scories » sur le site des Portes de l'Orne Amont,
- FIXE la répartition du règlement des dépenses liées à l'exécution de cette opération, dans la limite de 50 000 €, comme suit :
 - o EPFL à hauteur de 80%, soit 40 000,00 € TTC,
 - o Syndicat Mixte des Portes de l'Orne : 20 %, soit 10 000,00 € TTC.

**Délibération n° 2020-16 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN BIEN IMMOBILIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer une convention avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bien immobilier (parvis délimité et sécurisé, situé à proximité du bâtiment Energie et des ateliers locotracteurs), dans l'attente d'une cession à intervenir au plus tard le 30 juin 2021.

**Délibération n° 2020-17 - AMENAGEMENT DU SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » –
MISSION DE PRESERVATION ET DE FAVORISATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE - CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE MOSELLE (LPO).**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de confier à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de Moselle, une mission en vue de la préservation de l'avifaune et de la biodiversité, dans le cadre des travaux d'aménagement du site des Portes de l'Orne Amont,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet.

**Délibération n° 2020-18 - SITE DES « PORTES DE L'ORNE AMONT » – REALISATION D'ETUDES ET
DE DEMONSTRATION DE PHYTOMANAGEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'UNIVERSITE DE LORRAINE (IUT DE THIONVILLE-YUTZ ET LABORATOIRE SOL ET
ENVIRONNEMENT.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de confier à l'IUT de Thionville – Yutz et au Laboratoire Sol et Environnement (LES) de l'Université de Lorraine la réalisation d'études et de démonstration de phytoremanagement par Miscanthus sur un terrain d'environ un demi-hectare situé sur le site des Portes de l'Orne Amont,
- FIXE à 200 000 € (sur 4 ans) le montant de la participation financière à verser à l'IUT de Thionville – Yutz et au Laboratoire Sol et Environnement (LES) de l'Université de Lorraine pour mener à bien ce projet,
- DÉCIDE de mettre à disposition de l'IUT de Thionville – Yutz et du Laboratoire Sol et Environnement (LES) de l'Université de Lorraine, les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet avec l'IUT de Thionville – Yutz et le Laboratoire Sol et Environnement (LES) de l'Université de Lorraine.

DIVERS

Le Comité syndical PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 17 février 2016 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 17h25.

Fait à Rombas, le 16 mars 2020

Le Président,



Lionel FOURNIER

